



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 20 JUN 2023

QUESTION N°16

RESSOURCES HUMAINES - PAYE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

RAPPORTEUR : **Monsieur Benoît ROUSSEL**

Au 1^{er} Mars 2022, un nouvel agent à temps complet a été recruté au sein du Syndicat Mixte Lys Audomarois. Lors de son recrutement, le service paie a intégré le fait que cet agent ait deux enfants en bas âge à charge. De fait, l'agent a perçu le supplément familial comme prévu réglementairement.

Or, en fin d'année 2022, lors de la demande annuelle des justificatifs liés au versement du supplément familial, le service paie s'est rendu compte que l'agent ne devait pas percevoir le supplément familial dans la mesure où l'agent n'a pas la garde effective de ses enfants.

La garde des enfants de l'agent est attribué à son ex-compagne. Par conséquent, le supplément familial lié aux enfants de l'agent, aurait dû être perçu par l'ex-compagne de l'agent et non par l'agent lui-même.

Dès lors, le service paie a cessé de payer le supplément familial à l'agent.

Une régularisation doit donc être opérée quant au remboursement par l'agent du trop-perçu à tort et quant à la mise en place du versement du supplément familial auprès de son ex-compagne.

Au vu de la somme en jeu, un total de 827.16€, un protocole d'accord transactionnel va être établi entre l'agent et la Collectivité afin de déterminer les différentes modalités de mise en œuvre de cette régularisation.


Il est à noter que l'agent a été informé dès la fin de l'année 2022 du trop-perçu et qu'il a donné son total accord afin :

- de rembourser le trop-perçu indu
- de mettre en place le versement du supplément familial lié à ses enfants envers son ex-compagne
- de renoncer à toute procédure relative à ce sujet

Fort de ce qui précède les membres du Comité Syndical réunis ont décidé, à l'unanimité des voix, d'autoriser le Vice-Président délégué en charge de la paie à signer le protocole d'accord transactionnel convenu entre l'agent et la Collectivité.

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Théroutanne
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX


POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,


GERARD WYCKAERT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

22 JUN 2023

Rendu(e) exécutoire
Le..26.06.2023
Le Président,



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 14 juin 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, CANARD Céline-Marie déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, TELLIER Alain, PRUVOST Mathieu délégués titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé a donné pouvoir à Monsieur LEROY Christian
- Monsieur BEDAGUE Patrick, excusé a donné pouvoir à Madame CANARD Céline-Marie
- Monsieur BEN AMOR, excusé
- Monsieur CORDIER André, excusé a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur DENIS Laurent, excusé a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis
- Monsieur DISSAUX Jean-Claude, excusé a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain
- Monsieur DUQUENOY Joël, excusé a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain
- Monsieur LEFAIT Jean-Paul, excusé
- Madame WAROT Sophie, excusée a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît
- Madame WOZNY Florence, excusée a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel